

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DES HAUTS-DE-FRANCE

Séance du 19 décembre 2022

Données sensibles SINP Faune Hauts-de-France : Invertébrés

Rappel du contexte

Les impacts d'aménagements sur la biodiversité résultent souvent d'une méconnaissance de la localisation du patrimoine naturel ainsi que des liens fonctionnels entre les différents habitats d'espèces nécessaires au bon accomplissement de leur cycle biologique. Il est ainsi considéré d'intérêt général de communiquer sur les sites abritant des éléments remarquables et, plus généralement, de diffuser les données de biodiversité pour qu'elles puissent être utilisées dans les dispositifs de conservation, pour la recherche et l'information du public. En particulier, le guide élaboré par le CGDD (« Guide pour la mise en œuvre de l'évitement » rédigé en mai 2021) demande que les mesures d'évitement soient définies en priorité sur la base des documents de planification (plans, programmes, classements écologiques...) qui sont déjà le résultat d'une concertation locale ou régionale et d'une bonne prise en compte des enjeux globaux (environnementaux, socio-économiques et politiques).

Les données sensibles constituent cependant une exception bien encadrée. La notion est définie dans le cadre du SINP, en référence à l'article L.124-4 du code de l'environnement : **ce sont des données qui ne doivent pas être largement diffusées pour éviter de porter atteintes aux éléments qu'elles concernent.**

Conformément aux préconisations du groupe de travail national « SINP données sensibles » et du Guide technique « Définition et gestion des données sensibles sur la nature dans le cadre du SINP » d'avril 2014 mis à jour en 2022 (<https://sinp.naturefrance.fr/documentation-sensibilite/>), il est prévu que les listes régionales de données sensibles soient validées par le CSRPN puis soumis à l'avis de l'UMS patronat avant prise d'un arrêté préfectoral.

La DREAL en lien avec l'animatrice régionale a réalisé la feuille de route SINP des données sensibles issue du guide méthodologique nationale et mandaté les plates-formes Flore et Faune pour travailler sur les listes de données sensibles.

Le travail de présentation au CSRPN a été réalisée en 2 étapes : juin 2022 pour les groupes oiseaux/reptiles-amphibiens/mammifères puis décembre 2022 pour les groupes des invertébrés (Apoïdes, Araignées, Coccinelles, Mollusques continentaux, Odonates, Orthoptères, Rhopalocères-zygènes et syrphes).

En amont de la sollicitation du CSRPN, les travaux et propositions des groupes d'experts ont été soumis à un pré avis de l'UMS patronat qui a été présenté en séance.

Les listes proposées ainsi que leurs niveaux de « floutage » ont fait l'objet d'un retour concernant les Rhopalocères lors du pré-avis de l'UMS patronat :

* Le Damier de la succise est proposé par le groupe de travail à une diffusion à la maille 20x20. Patronat souligne que la diffusion à la maille 10x10 est à privilégier car en cohérence avec le niveau du diffusion du rapportage DHFF ainsi qu'avec les préconisations du guide méthodologique de sensibilité.

Avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel des Hauts-de-France

L'avis des membres du CSRPN est favorable sur l'ensemble des listes présentées ainsi que sur la conduite des travaux menée conformément au guide technique national sur les données sensibles. Les membres du CSRPN partagent l'avis de patronat sur le niveau de « floutage » à apporter au Damier de la succise.

Aucune autre remarque n'est faite par les membres du CSRPN sur le reste des propositions.

Cet avis est assujetti des recommandations suivantes :

- Poursuivre une réflexion infrarégionale et interrégionale afin de garantir les éventuels effets négatifs de reports de pression sur les territoires non floutés.
- Besoin de mettre en place un suivi rigoureux afin d'évaluer les effets positifs ou négatifs des « floutages » de données sensibles dans le cadre de la politique de conservation des espèces

considérées et/ou de leur prise en compte dans les projets d'aménagements en dissociant en particulier l'approche entre espèces protégées et non protégées.

Fait à Amiens, le 26/06/2023

Le Président du CSRPN Hauts-de-France,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Franck Spinelli', written in a cursive style.

Franck SPINELLI